

Broglie
27270

Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Deux, le douze décembre à dix-neuf heures et zéro minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe
M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint
Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe

M. LEROUGE Christian, Mme TESSIER Laurence, M. LATHAM Amaury,
M. SEHET David, Mme BRUMENT Magali, Mme HARANG Vanessa,
Conseillers Municipaux.

Excusés : M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint, qui donne pouvoir à M. PAGNIE Patrice -
M. DESCHAMPS Jean-Yves qui donne pouvoir à M. SEHET David -
Mme COUVREUR Laëtitia - M. de BROGLIE Philippe-Maurice qui donne
pouvoir à Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe - Mme DEROIN Jennifer.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 01/12/2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

RENDU EXECUTOIRE PAR TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

OBJET : REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTREE DU LOGEMENT RUE JEAN-FRANÇOIS MERIMEE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au remplacement de la porte, très dégradée, du logement communal Rue Jean-François Mérimée, et ce à l'identique en raison de sa présence dans le périmètre de monuments historiques - église et château. Il présente les devis ci-après, proposés par :

KOMILFO - Ets Pestel	7 916,67 €HT	9 500,00 €TTC
Entreprise Yannis HEURTEVENT	3 757,00 €HT	4 508,40 €TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir le devis n° dc2/15102022 en date du 15/10/2022 proposé par l'entreprise individuelle Yannis HEURTEVENT (SIRET 494 150 105 00018) d'un montant de 3 757,00 €HT (4 508,40 €TTC) pour le remplacement de la porte du logement communal Rue Jean-François Mérimée.

Rendu Exécutoire après Dépôt
en Préfecture
le 16 DEC. 2022
et Publication ou Notification
du
le Maire



Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire, **Roger BONNEVILLE.**

